

Budget fédéral 2018 – 27 février 2018

Faits saillants pour le secteur des sciences de la vie

Préparé par
Octane
STRATEGIES > COMMUNICATIONS

Budget fédéral de 2018 – Égalité + croissance : une classe moyenne forte

Le budget présenté aujourd'hui par le ministre fédéral des Finances Bill Morneau comprend une série de mesures d'intérêt pour le secteur des sciences de la vie. Cela comprend notamment de nouveaux investissements visant à soutenir la recherche scientifique, de nouvelles annonces visant à répondre à des défis en matière de santé et des mesures fiscales concernant la fiscalité des entreprises, notamment en ce qui concerne les placements passifs et l'accès aux crédits d'impôt remboursables pour les grandes sociétés privées sous contrôle canadien.

Faits saillants

- Le budget comprend 21,5 milliards \$ en nouvelles dépenses sur six ans.
- Le budget prévoit un déficit de 18,1 milliards \$ pour l'exercice financier 2018-19 et de 17,5 milliards \$ en 2019-20. Le retour à l'équilibre budgétaire n'est pas prévu à moyen terme.
- Le poids de la dette fédérale en pourcentage du PIB devrait quelque peu diminuer à 30,1 % cette année et devrait atteindre 28,4 % en 2022-23.
- De façon générale, on retiendra de ce budget qu'il est principalement axé sur l'aide à la classe moyenne et l'égalité des genres.

Le budget fédéral de 2018 contient une série de mesures d'intérêt pour le secteur des sciences de la vie, notamment dans le deuxième chapitre portant sur le progrès et le quatrième portant sur l'avancement.

Les pages qui suivent contiennent les extraits du budget les plus pertinents pour le secteur des sciences de la vie.



Innovation

Investissements dans le système de recherche

Le budget de 2018 annonce des investissements de 4 milliards \$ dans le système de recherche du Canada pour soutenir les travaux des chercheurs et leur donner accès à des outils et des installations à la fine pointe. Comme le mentionne le budget, « ces investissements seront liés à des conditions et des objectifs clairs pour que la nouvelle génération de chercheurs canadiens — étudiants, stagiaires et chercheurs en début de carrière — soit plus nombreuse, plus diversifiée et mieux soutenue ».

Ces investissements comprennent notamment :

- 925 millions \$ sur 5 ans et 235 millions \$ par année par la suite pour les Conseils subventionnaires. Cette somme, 354,7 millions \$ sur 5 ans et 90,1 millions \$ par la suite sont prévus pour les Instituts de recherche en santé du Canada.
- 275 millions \$ sur 5 ans et 65 millions \$ par année par la suite de nouveaux fonds pour les trois conseils subventionnaires afin de soutenir la recherche internationale, interdisciplinaire, présentant des risques élevés et demandant des résultats rapides. L'administration de ces nouveaux fonds sera confiée au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada au nom des trois conseils subventionnaires.
- 21 millions \$ sur 5 ans pour les conseils subventionnaires afin d'accroître la diversité dans les sciences.
- 210 millions \$ sur 5 ans et 50 millions \$ par année par la suite pour les Chaires de recherche du Canada afin notamment de mieux soutenir les chercheurs en début de carrière.
- 231,3 millions \$ sur 5 ans et 58,8 millions \$ par la suite en Fonds de soutien à la recherche.
- 763 millions \$ à la Fondation canadienne pour l'innovation afin d'investir dans les équipements dont les chercheurs ont besoin. Le gouvernement propose aussi d'établir un financement permanent de 462 millions \$ par année d'ici 2023-2024 pour les outils et l'infrastructure de recherche soutenus par l'intermédiaire de la Fondation canadienne pour l'innovation.
- 572 millions \$ sur 5 ans et 52 millions \$ par année par la suite pour exploiter les données massives et mettre en œuvre une stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique.
- 140 millions \$ sur 5 ans pour un Programme d'innovation dans les collèges et la communauté.
- 15 millions \$ sur 5 ans pour l'Institut d'informatique quantique.

- 48 millions sur trois ans à compter de 2019-2020 pour le *Centre for Drug Research and Development* afin de traduire les découvertes prometteuses liées aux médicaments en des innovations en santé et en des produits thérapeutiques commercialisés.
- 24 millions \$ sur 4 ans pour l'Institut Rick Hansen.
- 10 millions \$ en 2018-19 pour le Centre d'excellence sur la Fédération canadienne.

Investissements dans les sciences fédérales

Ce budget propose également des mesures visant à « réinventer » le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et à investir dans les installations et les laboratoires scientifiques fédéraux de calibre mondial au pays afin de permettre aux scientifiques de continuer à mener des travaux de recherche qui favorisent la prise de décision fondée sur des données probantes. Ces mesures comprennent :

- 540 millions \$ sur 5 ans et 108 millions \$ par année par la suite pour le CNRC. Cela comprend 150 millions \$ sur 5 ans pour financer les travaux de ses scientifiques dans le cadre de programmes modelés sur le programme américain DARPA.
- 87 millions \$ sur 5 ans pour la rénovation des laboratoires fédéraux.
- 9 millions \$ sur 3 ans à compter de 2020-21 pour le Conseil des académies canadiennes.

Investissements dans le Plan pour l'innovation et les compétences – Un partenaire fédéral des entreprises davantage axé sur le client

Le budget propose aussi de fournir 2,6 milliards \$ en soutien additionnel sur 5 ans aux innovateurs du Canada. En plus de ces nouveaux fonds, le budget annonce des mesures qui « viendront transformer les programmes d'innovation, les rendant plus faciles d'accès et d'utilisation, en plus d'accroître le soutien offert aux entreprises canadiennes qui veulent prendre de l'expansion et vendre de nouveaux produits sur le marché mondial ».

Le budget propose aussi de nouvelles initiatives visant à rendre la réglementation des entreprises plus efficace et moins coûteuse. Il cherche également à promouvoir auprès des entrepreneurs canadiens une plus grande sensibilisation et une utilisation accrue des titres de propriété intellectuelle. Ces mesures comprennent notamment :

- 14 millions \$ sur 5 ans pour Innovation Canada, un service de croissance accéléré.
- 700 millions \$ sur 5 ans pour le Programme d'aide à la recherche industrielle.
- 10 millions \$ sur 5 ans pour le Programme des accélérateurs technologiques canadiens.
- 1 236 milliards \$ sur 5 ans pour les Agences de développement régional.
- 85 millions \$ sur 5 ans pour une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle.

Le budget consacre également plusieurs pages sur les mesures qui avaient été annoncées dans le budget 2017, notamment en ce qui concerne la création d'Innovation Canada qui a été lancé en janvier 2018, la création de supergrappes et la création de dix tables



sectorielles de stratégies économiques, dont une portant sur les sciences biologiques et de la santé.

Nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle

Le budget de 2018 propose diverses mesures visant à soutenir une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle pour « aider les entrepreneurs canadiens à mieux comprendre et protéger la propriété intellectuelle et à profiter d'un meilleur accès à la propriété intellectuelle partagée ». À cette fin, le budget propose un financement de 85,3 millions \$ sur 5 ans, à compter de 2018-2019, et de 10 millions \$ par année par la suite, pour appuyer cette stratégie.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique devrait fournir plus d'informations au sujet de la stratégie dans les mois qui viennent, y compris sur les initiatives suivantes visant à accroître la littératie des entrepreneurs canadiens en matière de propriété intellectuelle et à réduire les coûts, ainsi qu'à créer des mesures incitatives pour amener les entreprises canadiennes à profiter de leur propriété intellectuelle. Ces mesures comprennent :

- 30 millions \$ en 2019-2020 en vue de mettre en œuvre un projet pilote de collectif de brevets visant à mieux habiliter les entreprises à accéder à la propriété intellectuelle et à la partager.
- 21,5 millions \$ sur 5 ans à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour améliorer l'accès des entrepreneurs canadiens aux cliniques juridiques dans les universités.
- 33,8 millions \$ sur 5 ans à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour la création d'un marché de la propriété intellectuelle pour soutenir les outils stratégiques de propriété intellectuelle. Cela comprend 4,5 millions \$ pour la création d'un marché de la propriété intellectuelle (un guichet unique donnant un accès en ligne aux titres de propriété intellectuelle appartenant au secteur public pouvant être offerts sous licence ou vendus).

Modernisation des cadres de réglementation

Le budget de 2018 propose de fournir 11,5 millions \$ sur trois ans, à compter de 2018-19, pour permettre au gouvernement de « poursuivre son programme en matière de réglementation axé sur le soutien à l'innovation et à l'investissement en entreprise, le but étant de rendre le système de réglementation canadien plus agile, transparent et réceptif

pour que les entreprises du pays puissent explorer et concrétiser les possibilités au bénéfice de tous les Canadiens ». Les éléments de cette approche incluent :

- Des examens ciblés au cours des trois prochaines années des exigences et des pratiques réglementaires qui constituent des goulets d'étranglement pour l'innovation et la croissance au Canada, s'intéressant au départ à divers secteurs incluant la santé/sciences biologiques. Les examens donneront lieu à des recommandations, guidées par des conseils d'expert externes, afin d'apporter des réformes durables aux règlements et aux processus en vue d'accroître l'efficacité et d'éliminer les obstacles à l'investissement accru dans le secteur privé;
- Le développement d'un système de réglementation en ligne — inspiré du site Web de l'Office of Information and Regulatory Affairs des États-Unis — Regulations.gov pour faire participer les Canadiens à la réglementation pour améliorer la transparence et l'efficacité du processus décisionnel.

Santé

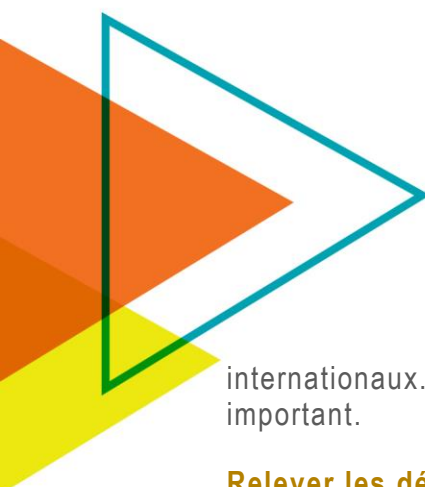
Le budget contient également plusieurs nouvelles mesures visant à répondre à des défis en matière de santé.

Gestion de la crise des opioïdes

Le gouvernement annonce des investissements de 231,4 millions \$ sur 5 ans, à compter de 2018-2019, avec 1,9 million \$ en amortissement résiduel et 13,5 millions \$ par année par la suite, pour financer des mesures additionnelles de gestion de la crise des opioïdes. Cela comprend un financement d'urgence unique de 150 millions \$ aux provinces et aux territoires pour mener des projets pluriannuels améliorant l'accès aux services de traitement fondés sur des éléments probants.

Création d'un Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national

Le gouvernement annonce la création d'un conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments. Ce conseil sera présidé par le Dr Eric Hoskins, qui a récemment été ministre de la Santé de l'Ontario. Lui et les membres du conseil entameront un dialogue national qui comprendra une étroite collaboration avec des experts de tous les domaines pertinents ainsi que des dirigeants nationaux, provinciaux, territoriaux et autochtones. Le conseil consultatif relèvera de la ministre de la Santé et du ministre des Finances et il effectuera une évaluation économique et sociale de modèles nationaux et



internationaux. Il recommandera aussi des options pour aller de l'avant dans ce dossier important.

Relever les défis associés à la démence

Le budget de 2018 propose de fournir un montant de 20 millions \$ sur 5 ans à compter de 2018-2019, et 4 millions annuellement par la suite, à l'Agence de la santé publique du Canada afin de financer des projets communautaires qui relèvent les défis associés à la démence. Ces projets pourraient comprendre des programmes qui offrent des mesures de soutien de la santé mentale et de l'information sur les soins autoadministrés pour les aidants naturels ou des initiatives aidant les Canadiens à trouver rapidement des ressources locales, y compris de l'information sur les pratiques exemplaires pour prodiguer des soins aux personnes vivant avec une démence.

Projet pilotes d'ainés en santé au Nouveau-Brunswick

Le gouvernement consacre 75 millions \$ pour soutenir le projet pilote d'ainés en santé au Nouveau-Brunswick par l'entremise de l'Agence de santé publique du Canada. Ce projet pilote d'ainés en santé au Nouveau-Brunswick soutiendra une gamme d'initiatives de recherche pour examiner la manière dont les gouvernements peuvent mieux soutenir les aînés dans leurs maisons, leurs communautés et leurs installations de soins.

Thalidomide

Le programme Programme de contribution pour les survivants de la thalidomide mis sur pied en 2015 sera élargi de manière à garantir que tous les survivants admissibles de la thalidomide aient le soutien financier dont ils ont besoin.

Autisme

Le gouvernement propose de fournir 20 millions \$ sur 5 ans pour deux nouvelles initiatives visant à mieux soutenir les besoins des Canadiens aux prises avec le trouble du spectre de l'autisme et leur famille.

Ces initiatives comprennent notamment la création d'un Réseau national de ressources et d'échanges sur l'autisme, les déficiences intellectuelles et les troubles du développement pour élaborer des ressources en ligne, créer un inventaire de services, prévoir des occasions d'emploi et mettre au point des programmes locaux destinés aux familles partout au pays, en fonction de leurs besoins particuliers. Ce réseau serait dirigé par le Pacific Autism Family Network et la Fondation Miriam. Un financement de 9,1 millions \$ sera également versé à l'Agence de la santé publique du Canada pour soutenir les projets communautaires créant des modèles de programme novateurs.

A decorative graphic on the left side of the page consists of several overlapping triangles in shades of orange and yellow, with a teal outline of a larger triangle pointing to the right.

Améliorer l'observation de la Loi canadienne sur la santé

Pour encourager les provinces et les territoires à prendre des mesures correctives pour harmoniser leurs systèmes de soins de santé publique avec les principes de la Loi canadienne sur la santé, ainsi que pour reconnaître ceux qui ont réglé les questions de non-conformité, le gouvernement propose des modifications législatives visant à rendre possible le remboursement des déductions du Transfert canadien en matière de santé lorsque les provinces et les territoires ont pris des mesures pour éliminer la surfacturation et les frais d'utilisation pour la prestation des soins de santé publics.

Réduction du tabagisme

Le gouvernement consacre 80,5 millions \$ sur 5 ans, à compter de 2018-2019, et 17,7 millions \$ par année par la suite pour renouveler et améliorer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme.

Le gouvernement propose également d'augmenter le droit d'accise de 1 \$ de plus par cartouche de 200 cigarettes, avec des augmentations correspondantes aux taux du droit d'accise sur les autres produits du tabac.

Cannabis

Le budget annonce des investissements supplémentaires de 62,5 millions \$ sur 5 ans, à compter de 2018-2019, pour financer des initiatives d'éducation publique concernant l'utilisation du cannabis. Ce financement vise à faciliter la mobilisation des organisations communautaires et autochtones qui éduquent leurs communautés sur les risques associés à la consommation de cannabis.

Le gouvernement propose également de fournir 10 millions \$ sur 5 ans à la Commission de la santé mentale du Canada afin de l'aider à évaluer l'effet de la consommation de cannabis sur la santé mentale des Canadiens et 10 millions sur 5 ans au Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances afin de soutenir la recherche sur la consommation de cannabis au Canada.



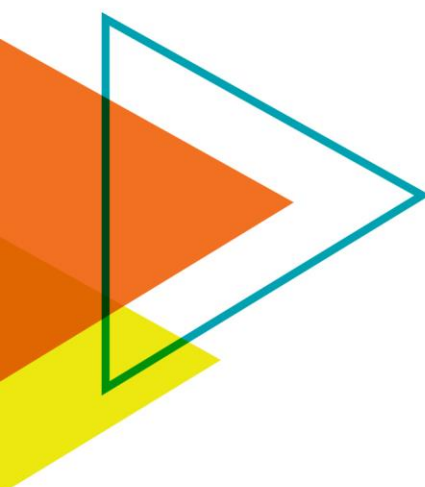
Fiscalité

Placements passifs

La question de la planification fiscale au moyen des sociétés privées a fait couler beaucoup d'encre en 2017. En ce qui concerne les efforts visant à restreindre les avantages des placements passifs détenus dans des sociétés privées, le gouvernement reconnaît avoir entendu durant la période de consultation que ses propositions pourraient être très complexes et ajouter un fardeau important aux entreprises.

Le gouvernement propose donc deux nouvelles mesures visant à limiter les avantages tirés de l'épargne passive détenue dans une société, mais d'une manière plus ciblée et plus simple que ce qu'il avait proposé en juillet 2017 :

1. Limiter aux petites entreprises l'accès au taux d'imposition des petites entreprises . Cette mesure propose de limiter la capacité des entreprises ayant d'importantes épargnes passives de profiter du taux d'imposition préférentiel. Le gouvernement propose ainsi d'instaurer un mécanisme d'admissibilité supplémentaire pour la déduction accordée aux petites entreprises, fondé sur le revenu de placement passif de la société. Plus spécifiquement, le gouvernement propose que le plafond de la déduction accordée aux petites entreprises soit réduit de 5 \$ par 1 \$ de revenu de placement supérieur au seuil de 50 000 \$. Les gains en capital réalisés sur la vente de placements actifs ou sur le revenu de placement accessoire aux activités de l'entreprise ne seront pas pris en compte dans le calcul du revenu de placement passif aux fins de cette mesure.
2. Limiter l'accès aux impôts remboursables pour les grandes sociétés privées sous contrôle canadien . Cette mesure viendra limiter les avantages que les grandes sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) peuvent obtenir en se prévalant d'impôts remboursables au moment de distribuer certains dividendes. Le gouvernement propose que les SPCC ne soient plus en mesure d'obtenir de remboursement d'impôts payés sur le revenu de placement alors qu'elles distribuent des dividendes tirés de revenus imposés au taux général d'imposition des entreprises.



Analyse préparée le 27 février 2018

Pour information : Jean Michel Laurin
Vice-président et Directeur, bureau d'Ottawa
Octane
Tél : 613-406-6166
Courriel : jmlaurin@octanestrategies.com